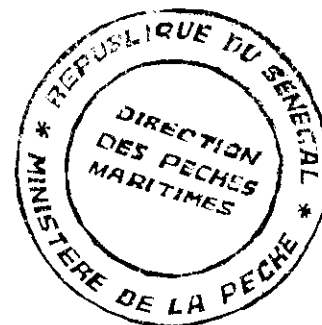


988

599
M.7

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un but - Une foi



MINISTERE DE LA PECHE

CONTRIBUTION A L'ATELIER SUR LA GESTION ET LA
VALORISATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

DAKAR
du 4 au 5 décembre 2003

INTRODUCTION

Au Sénégal, le secteur de la pêche maritime joue un rôle socioéconomique de premier plan. Comparé aux autres activités du secteur primaire comme l'agriculture et l'élevage, la pêche a enregistré une croissance qui a eu un impact important dans l'amélioration des revenus des populations côtières, des investissements et des exportations de produits halieutiques.

Après avoir connu une forte croissance, le secteur de la pêche de capture fait face, présentement, à des difficultés majeures liées à une surexploitation des ressources les plus importantes sur le plan commercial et à une expansion incontrôlée des capacités de pêche, de transformation et de conservation à terre.

En effet, la production halieutique s'est accrue de façon soutenue jusqu'en 1985, année de début de plafonnement des mises à terre et d'amorce de recul des débarquements. Le développement de l'effort de pêche artisanale est continu alors que le nombre de navires de pêche industriel en activité reste stable.

Le recul des productions et l'augmentation de l'effort de pêche ont engendré des conflits et de nombreuses incursions d'embarcations de pêche artisanale ou de navires de pêche industrielle dans les pêcheries des pays limitrophes ; parfois en l'absence même d'autorisations de pêche de ces pays.

Parallèlement, l'accord de pêche avec la Communauté Européenne continue à être renouvelé même s'il constitue une menace grave aux ressources déjà pleinement exploitées par la flottille nationale artisanale et industrielle à l'exception des ressources hauturières.

La nécessité de maintenir ou de rétablir les stocks à des niveaux de production économiquement rentables est devenue impérieuse pour le Gouvernement. Parallèlement, il est devenu aussi urgent d'arrêter l'accroissement des capacités de pêche et d'améliorer la maîtrise de l'effort de pêche.

Cette situation a amené les autorités de la pêche à engagé une nouvelle politique et des actions visant à lever les obstacles à l'amélioration de la gestion des pêches.

Le présent document a pour objet, après un aperçu du contexte actuel des pêches et une brève synthèse des performances récentes du secteur et des problèmes clés à résoudre, de présenter les politiques et stratégies pouvant assurer une croissance durable des exploitations dans un environnement bio économique, administratif et social approprié.

LE CONTEXTE ACTUEL DES PECHES

1 - Etat des ressources halieutiques

La Zone Economique Exclusive sénégalaise se caractérise par une grande diversité biologique. Les ressources exploitées appartiennent à quatre groupes présentant des différences bio-écologiques et socio-économiques assez marquées.

La documentation la plus récente fournie par le Centre de Recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye (CRODT) laisse apparaître aujourd'hui que pour :

Les ressources pélagiques hauturières, compte tenu du caractère hautement migratoire des principales espèces et de leur vaste échelle de distribution (Atlantique), le potentiel de la Z.E.E. sénégalaise reste difficile à évaluer.

Les stocks des principales espèces marchandes (albacore, listao, patudo, espadon, voilier), sont pleinement exploités à l'échelle de l'Atlantique. Les petits thonidés et espèces voisines (thonine, bonite à ventre rayé, maquereau bonite, etc), essentiellement ciblées dans les pêcheries artisanales, subiraient un faible taux d'exploitation.

- *Les ressources démersales côtières*, le potentiel annuel de capture est estimé à 130 000 tonnes. Les stocks sont globalement pleinement exploités voir surexploités dans certain cas.

L'analyse, qui porte sur une série de données 1981-1999 de cinq stocks, indique une situation plus préoccupante qu'antérieurement, les captures ayant diminué actuellement au contraire de l'effort de pêche.

- *Les ressources démersales profondes*, le potentiel exploitable, toutes espèces confondues, est estimé à 20 000 tonnes environ dont près de 40 à 50% constitués de merlus noirs et 15 à 20% crevettes profondes. Ces stocks (crevettes, merlus) ne semblent pas présenter de signes de surexploitation biologique. Les références les plus récentes [8] indiquent que, malgré l'insuffisance des informations biologiques et statistiques, les merlus et les crevettes profondes ne sont pas surexploités.

Toutefois, le gel de l'effort de pêche a été recommandé comme mesure d'aménagement des stocks de crevettes profondes. En ce qui concerne les merlus, il convient d'observer le principe de précaution dans la gestion de ces stocks qui sont partagés avec la Mauritanie.

- *Les ressources pélagiques côtières*, le potentiel global peut être estimé de manière indicative à plus de 450 000 tonnes à partir des biomasses moyennes spécifiques de ces cinq dernières années.

La biomasse en pélagiques côtiers dans la zone sénégalaise a été estimée à 1 450 000 tonnes en novembre-décembre 1999, dont plus de 95% de sardinelles.

2 - Contribution de la pêche à la formation du PIB

Le secteur de pêche au Sénégal comprend trois branches d'activités: la pêche maritime, la pêche continentale et l'aquaculture. L'essentiel des activités porte sur la pêche maritime.

Les produits de la pêche maritime occupent aujourd'hui une forte place dans l'alimentation des populations avec 75% des apports en protéines animales.

Sur la période 1990-2000, le secteur de la pêche a représenté en moyenne 11% du PIB (Produit Intérieur Brut) du secteur primaire. Il vient ainsi en troisième position des contributions au PIB sectoriel derrière l'agriculture et l'élevage. Par rapport au PIB total de l'économie, la contribution de la pêche sur la période a été en moyenne de 2,5 à 2%.

Le secteur de pêche a une incidence encore plus marquée sur les comptes extérieurs. Il a procuré sur la période 1990-2000 en moyenne 37% des exportations en valeur. Cette performance le situe très nettement au premier rang des secteurs d'exportation devant ceux des produits arachidiers (12%) et pétroliers (11%).

La croissance de l'activité halieutique a été spectaculaire depuis le milieu des années soixante. Les captures débarquées, qui étaient de 50 000 tonnes en 1965, ont atteint 358 300 tonnes en 2002.

Les emplois dans le secteur de la pêche et dans les activités de transformation et de commercialisation sont évalués à 600.000 au total, principalement dans la pêche artisanale et la transformation artisanale. L'effectif du secteur représente 17 % de la population active : un sénégalais actif sur six travaille dans le secteur de la pêche.

3 - Problèmes clés du secteur

Malgré les "performances" indiquées ci dessus, le secteur de la pêche sénégalaise fait face à une situation de surexploitation des ressources démersales côtières, de sur capacité et d'une demande de produits halieutiques constamment en hausse et difficile à satisfaire.

En tenant compte de la situation actuelle des pêcheries, des tendances d'évolution aussi bien internes qu'externes et des politiques mises en œuvre, les différents types problèmes à résoudre sont :

- (i) les problèmes liés à la gestion durable et la restauration des ressources halieutiques (réduction de l'effort de pêche global, ajustement des capacités de transformation industrielle ...);
- (ii) la faible capacité de gouvernance du secteur ;
- (iii) les besoins de produits halieutiques des populations, de l'industrie et des marchés extérieurs sans pour autant accroître la pression sur les ressources ;
- (iv) Les problèmes liés à la valorisation maximale des ressources ;
- (v) La faiblesse des capacités d'organisation, d'analyse et de décision des professionnels du secteur ;
- (vi) Le déficit de communication entre les acteurs du secteur ;
- (vii) L'absence d'un dispositif de financement approprié des activités.

POLITIQUES ACTUELLES

Les journées de concertations nationales sur la pêche et l'aquaculture organisées en novembre 2000 marquent le point de départ des travaux d'élaboration de la nouvelle politique des pêches et de l'aquaculture au Sénégal.

La stratégie sectorielle donne comme priorité la régulation préalable de l'accès aux ressources avant le renforcement des options de développement. Ainsi, le cadre institutionnel des pêches a été revisité pour tenir compte de cette préoccupation majeure et la révision du cadre juridique et réglementaire est à l'ordre du jour .

Le cadre juridique et réglementaire de la pêche maritime

Le droit des pêches maritimes du Sénégal a fait l'objet d'une refonte en 1998.

Le Code de la Pêche Maritime traduisant l'ensemble des mesures de conservation des ressources et d'aménagement des pêcheries et dont les principales innovations majeures concernent :

- des mécanismes institutionnels de gestion (établissement de plans annuels et pluriannuels d'aménagement des pêcheries, création d'un Conseil National Consultatif des Pêches Maritimes et de Conseils locaux des Pêches, Commission Consultative pour la délivrance des licences de pêche, etc.) ;
- des mécanismes de contrôle indirect de l'effort de pêche,
- des dispositions relatives à la gestion des zones côtières et au Code de Conduite sur la pêche responsable.

Néanmoins, depuis 1998, le cadre législatif et réglementaire de base qui régit l'exploitation des ressources vivantes n'a subi aucune adaptation aux mutations et aux contraintes qui se sont présentées progressivement.

Cette loi nécessite une amélioration sur certains aspects. Le processus de gestion et d'aménagement des pêches maritimes requiert une certaine flexibilité de la part des décideurs dans la mesure où les conditions biologiques, socio - économiques, politiques et technologiques qui gouvernent les activités de pêche évoluent souvent rapidement. La loi des pêches de 1998 a intégré ces contraintes mais l'évolution du secteur actuellement commande que la loi soit revisitée pour faire face aux changements incessants.

Politiques et stratégies de développement durable du secteur

Au cours de trois dernières années, le Ministère de la pêche a préparé une stratégie de développement du secteur. Ce document fournit une analyse détaillée des problèmes dont souffre le secteur.

Six objectifs majeurs ont été identifiés:

- Assurer une gestion soutenable de la pêche marine et continentale, ainsi que de l'aquaculture, tout en maintenant leur viabilité économique ;
- Satisfaire la demande locale de poisson ;
- Moderniser la pêche artisanale ;
- Accroître la valeur ajoutée des produits halieutiques ;
- Développer un système efficace de financement public et des activités privées de pêche et d'aquaculture ; et
- Renforcer la coopération bilatérale, régionale et internationale dans le domaine de la pêche

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie globale qui a été définie avec l'ensemble des acteurs met comporte des mesures restrictives susceptibles d'aider à la maîtrise de l'expansion de la capacité de pêche et des conditions plus strictes de participation des navires étrangers à l'exploitation de certains stocks, dans le cadre des accords de pêche.

Elle accorde une place importante à la prise en charge de la gestion et du suivi de l'écosystème marin ainsi qu'à la culture marine.

Toutefois, elle souffre d'un manque d'application et nécessite sur certains aspects une amélioration afin de l'adapter davantage à l'évolution du secteur.

PRINCIPALES REFORMES ENVISAGEES

Ces réformes ont pour objectif d'améliorer la contribution du secteur à l'économie nationale (création de richesse et d'emplois) et à la lutte contre la pauvreté.

A cet effet, les réformes envisagées privilégient avant tout la régulation préalable de l'accès aux ressources avant le renforcement des options de développement. Les actions suivantes seront mises en œuvre prioritairement :

1° - Choix d'un nouveau système de gestion des ressources halieutiques

Dans ce cadre et sur la base de l'expérience de nombreux autres pays membres de la FAO et des résultats provisoires du **groupe de travail national sur les concessions de droits d'accès** dans les eaux sénégalaises, les orientations suivantes sont dégagées :

- (i) Pour la pêche industrielle, il est envisagé d'adopter un système unique basé sur des quotas combiné à la délimitation de zones d'exclusion de façon à protéger des zones prévues spécifiquement pour la pêche artisanale, de zones de reproduction et même éventuellement des parcs marins ;
- (ii) Pour la pêche artisanale avec pour cibles les céphalopodes et les espèces démersales, elle pourrait initialement être contrôlée par un système de licences. Ces licences pourraient être associées dans le futur à un autre système attribuant des quotas à la pêche artisanale (en tant que catégorie, dans des zones spécifiques) ;

2° - Mise en place d'un plan de gestion de la flotte de pêche industrielle

Ce qui suppose d'abord l'audit de la flotte de pêche industrielle afin d'évaluer le respect des conditions d'octroi du pavillon sénégalais, la contribution économique des armements à la formation du PIB/ pêche.

L'audit de la flotte de pêche envisagé permettra d'avoir des éléments de prise de décision en vue de réduire la capacité de pêche industrielle afin de la rendre compatible avec la capacité de production de la ressource.

Une fois ce travail réalisé, un plan directeur de gestion de cette flotte sera mise en place.

3° - Ajustement des capacités de transformation au potentiel de capture

La restructuration de l'industrie de transformation du poisson vise à ajuster celle-ci de manière à ce que les capacités installées puissent traiter de façon optimale les futurs débarquements de poissons.

Cet ajustement des investissements au potentiel de capture dans les eaux sous juridiction nationale a comme préalable la mise en place du schéma directeur de la flotte de pêche.

4° - Réduction de la pression et de la capacité de la pêche artisanale

L'amélioration de la gestion de la pêche au Sénégal aura peu de chance de réussir sans un contrôle voire un gel, dans le futur proche, de la capacité de pêche artisanale. A cet effet, une réflexion est envisagée dans le cadre des programmes de coopération avec les institutions du système des Nations Unies (BM et FAO) en vue d'identifier les solutions les plus efficaces pour une réduction et une maîtrise de la capacité de pêche piroguière ainsi que les mesures de soutien appropriées.

5° - Ajustement institutionnel et élimination des contraintes sur la gouvernance

Il s'agit de procéder à l'adaptation et à la réorganisation des structures et des moyens en vue du renforcement des capacités d'analyse et de décision des institutions.

Les efforts entrepris dans le passé pour aborder la crise du secteur avaient, dans une large mesure, échoué à cause des "réalités socio - politiques".

La relance du secteur exige : (i) des réglementations claires et transparentes (ii) une amélioration des réglementations et des institutions, (iii) des changements de comportement , etc..

A cet effet, il est envisagée la mise en place une commission spéciale indépendante chargée, en relation avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de la pêche, de lancer et de piloter un programme de restructuration de la pêche maritime et de promotion de l'aquaculture .

6° - Mise en place d'un fonds de restructuration de la pêche

La restructuration du secteur de la pêche au Sénégal va requérir des ressources financières considérables. En effet, l'application des politiques et stratégies ci dessus va entraîner des pertes d'emplois, une prohibition d'engins et de technique de pêche, une reconversion des acteurs, une fiscalisation des segments non porteurs et l'octroi d'avantages fiscaux aux filières contributives à la création de la richesse sectorielle.

Le coût de ce programme de restructuration du secteur est nécessairement pris en charge par l'Etat et les partenaires au développement dans le cadre d'un fonds de restructuration à mettre en place. Ce fonds de restructuration prendrait en charge les :

- Coûts de promotion de l'utilisation de techniques de pêches sélectives ;
- Coûts de reconversion des armateurs lié à la réduction de la capacités de pêche chalutière ;
- Coûts de reconversion des pêcheurs artisans lié à la réduction de la capacités de pêche artisanale ;
- Coûts de déflation dans les armements et industries à terre ;
- Subventions accordées aux segments porteurs ;

7° - L'information et la sensibilisation des acteurs

La communication dans les différentes politiques et pratiques de pêche a toujours été traitée en parent en pauvre. Le succès de la restructuration du secteur de la pêche sera grandement fonction des résultats de la stratégie de communication qui sera mise en œuvre.

Les pressions exercées par les OP de la pêche industrielle et artisanale pour maintenir le statu quo et le spectre des ramifications sociales et politiques de toutes mesures visant à limiter voire restreindre l'expansion de l'effort de pêche ont nui aux politiques passées d'assainissement et de gestion rationnelle du secteur.

Il s'agira ici de mettre en œuvre une série d'actions d'information et de sensibilisation en direction des structures ou organes impliqués dans le processus de restructuration des flottes de pêche, de l'industrie de transformation et de conservation.

L'objectif recherché est d'inculquer aux acteurs, par la formation et la sensibilisation, une culture d'aménagement et de pratique de pêche responsable.